

Fraternité

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Paris, le 13/02/2023 N°593

M. Bruno LEMAIRE, ministre de l'Économie et des Finances M. Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer

L'Etat octroie un soutien financier de court terme à la Société le Nickel, qui complète l'appui d'Eramet, et lance une mission sur la filière nickel en Nouvelle-Calédonie

En raison des difficultés opérationnelles et financières dues notamment aux problèmes rencontrés pour opérer les mines qui alimentent l'usine de Doniambo, au renchérissement de ses coûts d'approvisionnement en énergie et à des conditions météorologiques dégradées, la Société le Nickel (SLN), connaît une situation de trésorerie critique depuis plusieurs mois.

Pour faire face à cette situation, la direction de l'entreprise a défini un Plan de progrès d'urgence (PPU) destiné à réduire les coûts et préserver sa trésorerie à court terme. La mise en œuvre de ce PPU n'a pas permis de résoudre les difficultés de trésorerie.

Compte tenu de l'enjeu pour le territoire calédonien et du souhait de l'Etat de voir émerger une solution durable pour l'avenir du nickel en Nouvelle-Calédonie, l'Etat a décidé d'apporter, en coordination avec Eramet, un nouveau soutien financier de court terme à la SLN, qui prendra la forme d'un prêt de 40 millions d'euros. L'Etat étudie la mise en place de sûretés sur des actifs de la SLN en contrepartie de ce prêt.

De son côté, Eramet, actionnaire majoritaire de la SLN, continuera d'apporter son soutien à sa filiale via un élargissement de l'autorisation de découvert existante entre le groupe et sa filiale.

Malgré les sollicitations, les deux autres actionnaires de la SLN, la STCPI, actionnaire à 34% de la société et représentant les provinces de Nouvelle-Calédonie et Nippon Steel, ont en revanche refusé d'apporter un soutien financier à la SLN.

Le soutien financier de court-terme apporté par l'Etat, ainsi que la poursuite de la mise en œuvre des mesures du PPU doivent permettre d'assurer la continuité des opérations de la SLN dans les prochains mois, le temps qu'une solution pérenne soit trouvée par les parties prenantes. Il est donc indispensable que l'ensemble des parties prenantes, et notamment les autorités locales de la Nouvelle-Calédonie, mettent à profit ce délai pour construire collectivement une solution durable pour la filière nickel.

Dans ce contexte, après avoir apporté sur les 6 dernières années un soutien de plusieurs centaines de millions d'euros à la filière du nickel calédonien, l'Etat souhaite garantir une meilleure utilisation de l'ensemble des ressources publiques mobilisées en soutien à ce secteur.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a demandé à l'Inspection générale des finances et au Conseil général de l'économie d'établir un diagnostic de la filière nickel en Nouvelle-Calédonie, qui permettra d'éclairer l'Etat quant à la situation et aux choix possibles pour assurer l'avenir de la filière.

La mission pourra notamment identifier les perspectives de restructurations ainsi que les éventuelles décisions à prendre pour en assurer la viabilité économique lorsque cela est possible. Elle présentera différentes options, après avoir notamment rencontré les actionnaires, la direction générale et les représentants des salariés des principales sociétés du secteur ainsi que les acteurs institutionnels compétents en matière minière. Ces options pourront contribuer à la prise des décisions nécessaires pour que cette industrie puisse continuer de contribuer au développement économique et à l'emploi en Nouvelle-Calédonie, et puisse également, à l'avenir, concourir aux approvisionnements de l'Union européenne en matières premières essentielles à la transition énergétique.